

# CAP agricole jardinier paysagiste

## Financement

Formation professionnelle continue  
Non conventionnée / sans dispositif

## Organisme responsable et contact

CFA AGRICOLE DE LA VIENNE  
**ROTURIER Raphaël**  
05.49.43.95.33  
cfa.vienne@educagri.fr

## Accès à la formation

### Publics visés :

Demandeur d'emploi  
Jeune de moins de 26 ans  
Personne handicapée  
Actif(ve) non salarié(e)  
Élève sous statut scolaire

### Sélection :

Dossier  
Entretien

### Niveau d'entrée requis :

Niveau illettrisme, analphabétisme  
(Niveau 1 européen)

### Conditions d'accès :

\* Avoir entre 16 et 29 ans révolus

### Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de  
professionnalisation  
possible ?

Non

## Objectif de la formation

Le jardinier paysagiste travaille pour les entreprises paysagistes, les villes, les collectivités territoriales. Il entretient les espaces verts ou les jardins ; il procède aux travaux d'aménagement (drainage), arrosage, décoration, plantation de végétaux d'ornement en utilisant de fertilisants et produits phytopharmaceutiques. Il entretient le matériel et est en relation avec les fournisseurs ou les clients. Cette formation remplace le CAPA Travaux paysagers à compter de la rentrée 2015.

## Contenu et modalités d'organisation

Enseignement professionnel Agronomie, biologie écologie, physique et chimie : 2 heures. Etude de l'organisation et de la vie des végétaux, des caractéristiques des différentes espèces et de leurs exigences (sol, climat, exposition, arrosage) Aménagement : 12 heures. Mise en place d'un aménagement paysager à partir de plans et de relevés topographiques. Initiation au piquetage, drainage, travaux de terrassement et de maçonnerie. Plantations et installations de mobiliers d'extérieur. Taille des végétaux, entretien du gazon, traitement des maladies. Sciences et techniques des équipements : 2 heures. Utilisation et entretien du matériel de jardin en respectant les règles de sécurité. Gestion de l'entreprise et de l'environnement : 0 heure 30. Fonctionnement d'une entreprise horticole, notions de contrat de travail, de statut, de protection sociale. Langue vivante facultative : 100 heures / an. Un stage en entreprise de 16 semaines dont 12 pendant la scolarité complète la formation des élèves de LP.

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Mixte**

## Validation(s) Visée(s)

**CAP agricole jardinier paysagiste - Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3 européen)**

## Et après ?

### Suite de parcours

Le CAPA débouche sur la vie active mais il est possible, à certaines conditions, de continuer à se former en préparant un bac pro ou un certificat de spécialisation (CS) du secteur du paysage.

## Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
<b>00168396</b>	du 01/09/2020 au 30/06/2022	Thuré (86)	CFA AGRICOLE DE LA VIENNE		Non éligible	
<b>00227915</b>	du 01/09/2021 au 30/06/2023	Thuré (86)	CFA AGRICOLE DE LA VIENNE		Non éligible	
<b>00286413</b>	du 01/09/2022 au 30/06/2024	Thuré (86)	CFA AGRICOLE DE LA VIENNE		Non éligible	
<b>00337275</b>	du 01/09/2023 au 30/06/2025	Thuré (86)	CFA AGRICOLE DE LA VIENNE		Non éligible	

00371957

du 01/09/2024 au  
30/06/2026

Thuré (86)

CFA AGRICOLE DE  
LA VIENNE

Non  
éligible

